



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion du : mardi 15 novembre 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

523259 – JA DRANCY – N3

Courriel de la JA DRANCY et de la Mairie de DRANCY demandant qu'en raison des coûts énergétiques, les matchs de cette équipe puissent se dérouler le samedi à 15h00 jusqu'à début mars 2023.

Rencontres concernées :

24576917 - JA DRANCY / LES MUREAUX OFC le 10/12/2022

24576930 - JA DRANCY / LES ULIS CO le 21/01/2023

24576949 - JA DRANCY / CA VITRY le 11/02/2023

24576960 - JA DRANCY / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN le 04/03/2023

Accord de la Commission.

24555212 – CHATOU AS 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 26/11/2022 (R1/A)

Courriel de CHATOU AS et de la Mairie de HOUILLES indiquant un terrain de repli pour jouer ce match.

La Commission fixe cette rencontre le samedi 26 novembre 2022 à 17h00, au stade Maurice Baquet 1 à HOUILLES.

24555208 – ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 12/11/2022 (R1/A)

La Commission,

Après lecture de de la F.M.I., du rapport de l'arbitre officiel, des courriers de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE, de CERGY PONTOISE FC et du Directeur des Réseaux de la Mairie d'AULNAY SOUS BOIS,

Considérant que le match a été arrêté à la 5^{ème} minute en raison de la panne de l'éclairage,
Considérant qu'un technicien d'astreinte de la ville s'est rendu sur place mais n'a pas été en mesure de remettre en service l'éclairage,

Considérant qu'après 45 minutes d'attente, l'arbitre a décidé d'arrêter définitivement le match sur le score de 0 à 0,

Considérant le courrier de la Mairie de d'AULNAY SOUS BOIS en date du 14/11/2022,

Par ces motifs,

. donne match à rejouer le 17/12/2022 ; possibilité de jouer le 19/11/2022 avec l'accord des 2 clubs et sous réserve que l'éclairage soit opérationnel.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs dans le cas d'un match à rejouer.

24555743 – NOISY LE SEC B. 93 1 / MITRY MORY FOOTBALL 1 du 27/11/2022 (R2/C)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 26 novembre 2022 à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MITRY MORY FOOTBALL.

U20 – CHAMPIONNAT

24975661 – EPINAY ATHLETICO FC 20 / VERRIERES LE BUISSON 20 du 13/11/2022 (R3/C)

La Commission enregistre le forfait non avisé d'EPINAY ATHLETICO FC 20 (1^{er} forfait).

24975670 - ALLIANCE 77 20 / MELUN FC 20 du 27/11/2022 (R3/C)

Demande d'ALLIANCE 77 pour avancer le match au 20/11/2022.

Accord du club adverse, accord de la Commission.

25069700 – VILLENEUVE LA GARENNE 20 / PITRAY OLLIER PARIS 21 du 27/11/2022 (R3/D)

Demande de VILLENEUVE LA GARENNE pour avancer le match au 20/11/2022.

Accord du club adverse, accord de la Commission.

24977202 – FRANCONVILLE FC 20 / ST BRICE FC 20 du 04/12/2022 (R3/E)

Demande d'inversion de FRANCONVILLE FC.

Accord du club adverse, accord de la Commission.

24977193 – NEUILLY O. 20 / MONTMORENCY FC 20 du 13/11/2022 (R3/E)

Après lecture de la FMI et du rapport complémentaire de l'arbitre,

La Commission enregistre la participation du joueur JEAN-LOUIS Fabrice de MONTMORENCY FC à la rencontre.

**COUPE GAMBARDILLA
- FINALES REGIONALES -**

25415039 - STAINS ES / BLANC MESNIL SF du 20/11/2022

La Commission,

Après avoir pris note de l'avis de la C.R.T.I.S, autorise le club de STAINS ES, à utiliser ce terrain pour jouer ce match.

Demande de changement d'horaire de l'ES STAINS.

Cette rencontre aura lieu à 13h00 sur le stade Roland Watel à STAINS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL FC concernant le changement horaire.

25415041 - NEULLY SUR MARNE SFC / PARIS 13 ATLETICO du 20/11/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PARIS 13 ATLETICO.

25415049 - STE GENEVIEVE FC / MELUN FC du 20/11/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MELUN FC.

25415040 – COM BAGNEUX / AUBERVILLIERS C. du 20/11/2022

Demande de changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu à 15h00, sur le stade René Rousseau à BAGNEUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'AUBERVILLIERS C.

25415043 – SAINT DENIS US / SARCELLES AAS du 20/11/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES AAS.

U18 – CHAMPIONNAT**544 051 – JEUNESSE AUBERVILLIERS**

U18 R1 : Coup d'envoi à 17h00 (hiver) – 16h30 (été), à partir du 04/12/2022

Accord de la Commission.

24557573 - FC SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / IVRY US 2 du 16/10/2022 (R3/C)

La Commission prend connaissance de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 08/11/2022 ayant donné match perdu par forfait à l'US IVRY.

U18 - CHAMPIONNAT**- Feuilles de matchs manquantes -**

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

24557582 – VILLEMOMBLE SP. / EPINAY ACADEMYE du 13/11/2022 (R3/C)

24557587 – MITRY MORY FOOTBALL / IVRY US 2 du 13/11/2022 (R3/C)

U17 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**25380124 – RED STAR FC / JEUNES AUBERVILLIERS du 20/11/2022**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h, en lever de rideau d'un match de Coupe Seniors.

Accord de la Commission.

25380123 – JOINVILLE RC / EPINAY ACADEMY du 20/11/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 13h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'EPINAY ACADEMIE.

25380120 – MANTOIS 78 FC / SARCELLES AAS du 20/11/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00, au stade Jean Paul DAVID à Mantes la Jolie.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES AAS.

U17 - CHAMPIONNAT
- Feuilles de matchs manquantes -

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

24963243 – EPINAY ACADEMIE / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 13/11/2022 (R2/C)

2^{ème} rappel :

24963237 – ASNIERES FC / EPINAY ACADEMIE du 30/10/2022 (R2/C)

U17 - CHAMPIONNAT

24963240 – FC 93 BOBIGNY B.G. / VILLETANEUSE CS du 13/11/2022 (R2/C)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant l'absence de l'équipe du CS VILLETANEUSE à l'heure du coup d'envoi,

. enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de VILLETANEUSE CS.

U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

25380133 -, BOULOGNE BILLANCOURT AC / MELUN FC du 20/11/2022

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MELUN FC.

U16 - CHAMPIONNAT

502 858 – HOUILLES AC

U16 R3/A – coup d'envoi 12h30

Accord de la Commission.

24572770 – BRETIGNY FCS 3 / C.F.F.P. du 13/11/2022 (R3/C)

La Commission,

Après lecture de la F.M.I. et des rapports de l'arbitre officiel et des 2 clubs,

Considérant que l'équipe du C.F.F.P. est arrivée au stade sans équipements,

Considérant que l'arbitre a prévenu qu'il laisserait le quart d'heure réglementaire,

Considérant que l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer le match à 12h15 pour un coup d'envoi à 12h,

Considérant que le non déroulement du match est de la responsabilité du club du C.F.F.P. qui s'est présentée au stade sans équipements,

Par ces motifs,

. **donne match perdu pour erreur administrative au C.F.F.P. (0 point – 0 but) pour en attribuer le gain à BRETIGNY FCS (3 points – 0 but) conformément à l'article 40.2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.**

U16 - CHAMPIONNAT

- Feuilles de matchs manquantes -

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

24572370 – FC 93 BOBIGNY BG / NANETRRE ES du 30/10/2022 (R2/A)

25472372 – BONDY AS / AULNAY CSL du 13/11/2022 (R2/A)

U14 – CHAMPIONNAT
Feuille de match manquante

La Commission demande au club recevant de faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule B – 24565180 AULNAY CSL 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 12/11/2022

U15 REGIONAL – CHAMPIONNAT**Rappel : évolution structure du championnat à compter de la saison 2023/2024 :**

La Commission rappelle aux clubs engagés l'évolution de la structure de ce championnat à l'issue de cette saison 2022/2023 :

Extrait de l'article 5 du règlement du championnat régional U15 régional – 2022-2023

5.3 - Structure de l'épreuve.

Dispositions applicables pour la saison 2022/2023 :

Le Championnat U15 Régional est composé de deux groupes de dix équipes chacun.

L'équipe championne de Paris Île de France est déterminée en application de l'article 14 alinéa 10 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Les cinq meilleures équipes de chaque groupe (priorité étant donnée aux équipes classées 1ères sur celles classées 2èmes, etc.) intègrent le Régional 1 la saison suivante.

Les autres équipes intègrent le Régional 2 la saison suivante.

Dispositions applicables à compter de la saison 2023/2024 :

Le Championnat U15 est composé de 2 divisions :

5.3.1 – REGIONAL 1 Dix équipes en un seul groupe.

La première de la division est championne de Paris Ile-de-France.

Les équipes les moins bien classées descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.

Leur nombre est fonction du nombre de groupes en Régional 2 (il y a autant de relégations que de groupes de Régional 2, et, dans tous les cas, au minimum 2 relégations).

5.3.2 – REGIONAL 2 Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d'équipes engagées.

La première de chaque groupe accède au Régional 1 la saison suivante.

Lien vers le règlement complet du championnat Régional U15 :

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/56d178273a2479877eefdd85c63a4025.pdf>

U15 REGIONAL – CHAMPIONNAT
Feuille de match manquante

La Commission demande au club recevant de faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule B - 24564816 MONTFERMEIL FC / CRETEIL US du 12/11/2022

CDM – CHAMPIONNAT**24571333 – ABEILLE DE RUEIL / DRANCONVILLE FC du 11/12/2022 (R2/A)**

Demande d'inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 24571333 – FRANCONVILLE FC / ABEILLE DE RUEIL le 11/12/2022

Retour – 24571399 - ABEILLE DE RUEIL / DRANCONVILLE FC le 14/05/2023

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24571323 – VILLEPARISIS USM / FRANCONVILLE FC du 27/11/2022 (R2/A)

Demande d'inversion de FRANCONVILLE FC, en raison d'un grand nombre de rencontres programmés lors du match retour le 26/03/2023.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEPARISIS USM.

24571445 – ARPAJONNAIS RC / CHAMPS SUR MARNE AS du 13/11/2022 (R2/B)

Ce match est reporté au 18/12/2022.

24571551 - ISSY LES MOULINEAUX FC / PORTUGAIS GARCHES du 11/09/2022 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 08/11/2022 ayant donné le match à jouer et fixe le match au **18/12/2022**.

Possibilité de jouer le 20/11/2022 avec l'accord écrit des 2 clubs.

24571969 – LUSITANOS US / PORTO LA PORTUGAISE du 30/10/2022 (R3/D)

Courriel de PORTO LA PORTUGAISE informant d'une erreur sur le score de la rencontre.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le résultat, la Commission enregistre le score comme suit :

LUSITANOS US : 3 buts

PORTO LA PORTUGAISE : 4 buts.

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

CDM – CHAMPIONNAT
Feuilles de matchs manquantes

La Commission demande aux clubs recevant de faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

24571315 – Portugal NOUVEAU / DRANCY FC du 13/11/2022 (R2/A)

24571713 – RACING CLUB 18 / ARCOP NANTERRE du 13/11/2022 (R3/B)

ANCIENS - CHAMPIONNAT**521 046 – PARISIENNE ES (R3/B)**

Courriel de la Mairie de Paris.

Les matchs à domicile de PARISIENNE ES auront un coup d'envoi à 9h00 – Stade Max Rousié – Paris 17^{ème}.

Accord de la Commission.

24604557 – HERBLAY SUR SEINE FC 12 / HOUILLES SO 11 du 05/02/2023 (R3/A)

Demande d'avancement de date.

Cette rencontre aura lieu le 29 janvier 2023.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24604543 – HERBLAY SUR SEINE FC 12 / COSMO TAVERNY 11 du 02/04/2023 (R3/A)

Demande de report du match au 09/04/2023, avec accord des 2 clubs.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande mais précise que les clubs ont la possibilité de proposer une date antérieure au 02 avril 2023.

A réception des informations, la Commission statuera.

ANCIENS – CHAMPIONNAT
Feuilles de matchs manquantes

La Commission demande aux clubs recevant de faire parvenir la feuille de match dans les meilleurs sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

24604506 – COSMO TAVERNY / HOUILLES SO du 15/11/2022 (R3/A)

24604639 – PARIS 15 OL. / MORANGIS CHILLY FC du 15/11/2022 (R3/B)